



Très chers Membres,

Quel bonheur de pouvoir vous annoncer la réouverture du parcours de notre golf préféré !

Dès lundi 11 mai, tout sera prêt pour vous accueillir dans le respect des règles sanitaires préconisées par la FFgolf.

Avant tout, nous tenons à vous remercier chaleureusement d'avoir, sans faille, respecté l'interdiction d'accès aux installations, et de votre implication future pour que la période de déconfinement se passe au mieux.

Vous le savez, l'impact économique de cette pandémie, est, et sera important. Les mois de Mars, Avril et Mai sont le cœur financier de notre année comptable. Au jour de la reprise le recul de CA ht sera d'environ 150 K€, auquel viendra se rajouter le recul sur les mois précédent la rentrée de septembre pour un montant que nous avons anticipé à 90 K€.

La santé passé de la société et les différentes mesures du gouvernement, nous a permis de mettre en place rapidement des solutions pour passer la tempête :

- Reports des charges sociales (report veut bien dire ce que cela veut dire).
- PGE auprès de notre organisme bancaire pour un montant de 150 K€ (amortissable sur 5 ans à compter de mars 2021, on en a repris pour 6 ans 😊)
- Reports de notre prêt actuel pour une durée de six mois.
- Sollicitation de nos fournisseurs pour étaler nos encours (bien sur il fallait que cela arrive au moment où nous avons réceptionné la majorité des commandes annuelles, et validé nos investissements 2020).
- Sollicitation de notre bailleur (merci Pierre Etienne et Mme).
- Mise en place du chômage partiel.

Votre détermination à rester à nos côtés par la continuité du règlement de vos cotisations durant cette période, nous a, au-delà du soutien moral important, permis de continuer à entretenir le parcours et réaliser des travaux au clubhouse.

Nous savons qu'une des raisons principales de votre attachement au Golf de Valence St Didier est, la qualité du parcours, et des équipes qui y travaillent.

Nous avons donc pris l'option de pérenniser la montée en gamme du parcours (investissements en machines et validation du programme d'entretien général), et la stabilité de l'équipe en place (nous avons garanti 95 % du salaire à nos collaborateurs durant la période). Décisions auxquelles nous rajouterons une aide exceptionnelle à notre AS d'un montant que nous définirons avec le bureau.

Nous espérons de tous cœur que ces décisions auront votre assentiment. Mais elles entraînent une complexité : Elles ne permettront pas d'octroyer un quelconque remboursement ou prolongation de vos abonnements annuels pour la période de fermeture forcée, liée au COVID -19.

Cependant, pour ceux qui le souhaite, et pour entretenir nos excellentes relations nous avons mis en place deux possibilités de compensation. Elles vous sont détaillées en annexe.

Après la grêle, après la neige, après la pandémie, nous sommes toujours debout et combatif pour continuer à faire de notre parcours un havre de paix, de sportivité et de convivialité. L'horizon s'éclairci, et les jours futurs seront de nouveau rythmés par nos rires, nos doux éclats de voix et le récit de nos exploits.

En attendant de tous nous retrouver, continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Et maintenant, on peut le dire « à très bientôt ! »

On vous embrasse,

Sabine et André

## ANNEXE :

Pour bénéficier d'une des compensations suivantes, vous devez être Membre du Golf de Valence St Didier, à jour de cotisation annuelle couvrant la période de fermeture obligatoire des installations golfiques liée à la pandémie du COVID-19.

Vous avez ou vous devez renouveler votre cotisation 2020 à la date d'échéance prévue initialement et ce pour une durée d'une année ferme. Sont inclus, les cotisations payées par anticipation et ayant eu droit à l'offre 2020.

Sont exclues :

Les cotisations n'ayant fait l'objet d'aucun renouvellement.  
Les cotisations restées en suspens sur la période de fermeture, faisant l'objet d'une demande de renouvellement avec modification de la date.

Proposition 1 :

Un pack comprenant :

- Un bon d'achat de 50 €.
- 2 \* ½ heure de cours individuel.
- 1 green fee 18 trous.

Proposition 2 :

La période de fermeture couvre 15 % de l'année, nous vous offrons donc la possibilité d'un avoir de 15 % de votre cotisation (hors produits annexes) sur vos futures consommations par le biais du « 100 % cash back ».  
Explication : Votre cotisation s'élève à 1500 € annuel, 15 % de votre cotisation égale 225 €, vous versez cette somme sur votre compte client et nous la doublons, vous avez donc 450 € à dépenser (hors cotisations, licences et soldes).

Pour valider votre compensation, merci de nous rapporter cette fiche avant le 30 juin 2020, en entourant l'option choisie.

Nom :

Prénom :

Date de renouvellement de cotisation :